



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 8 janvier 2015

Coordination des politiques éducatives  
Tél. : 247-85106 Fax : 247-85130

Le Ministre de l'Éducation nationale  
de l'Enfance et de la Jeunesse

à

Mesdames les Directrices et  
Messieurs les Directeurs des lycées

**Concerne : Demande d'acceptation de démission de la fonction de membre d'une commission d'examen**

Madame la Directrice,

Monsieur le Directeur,

Je vous informe par la présente que je ne peux pas accepter les demandes de démission des commissions d'examen qui m'ont été soumises par les enseignants des classes terminales.

Conscient que ces demandes sont l'expression d'un mécontentement des enseignants qui va bien au-delà de la question des mesures d'économie du gouvernement, je comprends les griefs formulés et je partage l'opinion que la profession enseignante est exigeante et que les enseignants déploient des efforts considérables dans leur travail quotidien.

S'agissant des examens de fin d'études, je ne peux toutefois admettre que leur bon déroulement ne soit mis en péril. Nous ne pouvons pas hypothéquer ni les intérêts ni les ambitions des élèves concernés. Je suis convaincu que vous comprenez et partagez ce souci.

J'espère que nous arriverons rapidement à renouer un dialogue constructif pour sortir de cette impasse malencontreuse qui nous empêche d'œuvrer pour la cause qui nous tient tous à cœur : le bien des élèves et leur réussite scolaire.

Je vous prie de bien vouloir transmettre le présent message à tous les enseignants concernés de votre lycée.

Veillez croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en ma parfaite considération.

Claude MEISCH

Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse